

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 06 juillet 2015**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

---

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUINZE, le SIX du mois de juillet à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 juin 2015.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN, MULLER (à partir du point 1.4), MATELIC, WATRIN, CORRADI, BOLTZ, CANTELE, HALTER, PELIZZARI et HENRY.

Membre ayant donné procuration : M. FAVIER à M. HALTER

Absent excusé : M. MULLER (du point 1.1 au point 1.3 inclus)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : M. LOGNON et Mmes OSTER et STEINMETZ

---

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 juin 2015**

**Le Président** demande au Bureau Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 juin 2015, et le cas échéant s'il y a des remarques.

**Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 08 juin 2015.**

**1. LOGEMENT**

**1.1 DB 2015-62 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » à divers particuliers et pour un montant total de 10 363,76 €,
- et DECIDE de procéder à leur versement.

**1.2 DB 2015-63 - Programme d'intérêt général (PIG) – Versement de subventions.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) à divers particuliers pour un montant total de 916,00 €,
- et DECIDE de procéder à leur versement.

**1.3 DB 2015-64 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne « Isolation thermique » à divers particuliers pour un montant total de 3 200,00 €,
- et DECIDE de procéder à leur versement.

#### **1.4 DB 2015-65 - Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager la procédure d'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs,
- et FIXE, comme suit, les modalités d'associations entre la CCPOM, les communes membres et les principaux bailleurs sociaux du territoire :
  - o mise en place d'un comité de pilotage auquel seront invités à participer les communes membres de la CCPOM et les organismes bailleurs intervenant sur le territoire communautaire.
  - o dans le but de faciliter les échanges entre la CCPOM et de permettre à la communauté d'avoir un interlocuteur direct auprès de chaque acteurs associés à l'élaboration dudit plan, les communes membres ainsi que chacun des organismes bailleurs présents sur le territoire s'engagera à désigner un représentant direct qui agira en son nom et sera associé à l'élaboration du plan tout au long de la procédure.
  - o la définition des modalités d'associations de chacun des intervenants, leur rôle, ainsi que la liste des référents associés à l'élaboration dudit plan fera l'objet d'une convention partenarial entre chacun des acteurs associés à la procédure.

## **2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

#### **2.1 DB 2015-66- Aménagement des entrées de village de Moyeuve Petite - Passation d'une convention avec la Commune en vue de déterminer les modalités d'attribution d'un fond de concours par la CCPOM**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de prendre en charge à hauteur de 100.000,00 € HT, les travaux d'aménagement des entrées de village de la commune de MOYEUVE PETITE, dans le cadre de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement »,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec la Commune de MOYEUVE PETITE

#### **2.2 DB 2015-67- Mise à disposition du Service Instructeur des Autorisations d'Urbanisme au profit de la Commune de Saint-Ail (54)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPOM à la disposition de la commune de Saint-Ail (54),
- FIXE, comme suit, la rémunération qui sera mise à la charge de la commune de Saint-Ail pour cette prestation :
  - Permis de construire et permis de démolir : 125,00 € par dossier instruit,
  - Déclarations préalables : 105,00 € par dossier instruit,
  - Certificats d'urbanisme : 20,00 € par dossier instruit.
- et AUTORISE le Président à signer la convention à passer, à cet effet, avec la commune de Saint-Ail (54).

## **3. ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS**

#### **3.1 DB 2015-68- Programme local de prévention des déchets – Mise en œuvre d'un dispositif de promotion des couches lavables**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention aux familles faisant l'achat de couches lavables, dans le cadre du programme d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets,

- DECIDE de permettre aux familles et assistants maternels du territoire, qui le souhaitent, de tester gratuitement l'utilisation de couches lavables par le biais du prêt d'un kit de test pour une durée maximum d'un mois.

### **3.2 DB 2015-69- Collecte et traitement des déchets ménagers - Mise en place d'une tarification incitative - Demande de subvention auprès de l'ADEME – Modification du plan de financement**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter la subvention de l'ADEME afin de financer les investissements à réaliser pour la mise en place d'une tarification incitative pour la collecte et l'élimination des déchets ménagers avant la fin de l'année 2016 selon le nouveau plan de financement ci-dessous :

#### Dépenses

	P.U. €HT	Quantités	Montant €HT	Montant €TTC
Puces (sur bacs et supplémentaires)	3	30 000	90 000	108 000
Accès par badge conteneurs enterrés	2 000	50	100 000	120 000
Badges conteneurs enterrés	3	5 000	15 000	18 000
Logiciel RI	50 000	1	50 000	60 000
<b>TOTAL</b>			<b>255 000</b>	<b>306 000</b>

#### Recettes

		Montant €HT	Montant €TTC
ADEME	30% des dépenses HT	76 500	
Autofinancement			229 500
<b>TOTAL</b>			<b>306 000</b>

- Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires y afférent.

## **4. ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS**

### **4.1 DB 2015-68- CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI ACCUEIL A MARANGE-SILVANGE –ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE – DECOMPTE DEFINITIF**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement du décompte de cotisation définitive d'un montant de 2 055,42 € TTC dans le cadre du contrat d'assurance dommage ouvrage passé avec le cabinet PHASE, société de courtage d'assurances qui a choisi comme partenaire la compagnie SAGEBAT, Département courtage de SAGENA, 56 rue Violet- 75724 PARIS

## **5. INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 30/06/2015
- Tableau de bord financier au 30/06/2015
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/05/2015
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/06/2015
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/06/2015
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/06/2015
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/06/2015

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19H25

Affiché, le 16.07.15  
Rombas, le 10 juin 2015  
Le Président,



Lionel FOURNIER